Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20261116-174_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Budget piscine – Décision modificative N°1

Date de convocation :

10/11/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

N°174/2026

Le 16 novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. POITOU Mickaël, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean- Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LEMUNIER Laurence ayant donné pouvoir à M. RIVASSEAU, M. RAULLIN Ludovic ayant donné pouvoir à M. CROGUENNEC, M. SENECAL Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY, Mme ZAMAI Sonia ayant donné pouvoir à M. LEZENVEN

Membre absent et excusé :

M. MOLLIER Laurent

Mme HOUBERDON est désignée secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements sur les crédits du budget primitif 2026 concernant l'affectation de résultat de fonctionnement qu'il faut augmenter de 0,60 €.

Les ajustements sont décrits ci-dessous :

Sens	Libellé	Chapitre	Libellé Chapitre par nature	Article	Libellé Article	Voté	Type
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,60	Réel
Recette	Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,60	Réel
			Modification sur le montant total en dépense et en recette de fonctionnement			0,60	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°1 du budget Piscine telle que décrite ci-dessus,
- Décide d'apporter ces modifications au budget Piscine,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 24/11/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Mickaël KERNEIS

La Secrétaire,
Céline HOUBERDON